

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONCOURS CALZEDONIA

« Fortune Ticket »

CALZEDONIA FRANCE, société par actions simplifiée au capital social de 40 000 000 €, dont le siège social est situé 2 rue de la Harpe, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 515 099 562 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu concours intitulé « Fortune Ticket » (le « Jeu Concours »).

En participant au Jeu Concours, les Participants sont réputés avoir accepté d'être liés par le présent règlement (le « **Règlement du Jeu Concours** »).

Période de promotion

Le Jeu Concours se déroule du 15/09/2026 à 00h00 (CEST) au 15/10/2026 à 23h59 (CEST) (la « **Période de Promotion** »).

L'ordinateur de la Société Organisatrice fait foi pour la détermination de l'heure officielle du Jeu Concours.

Conditions de participation

La participation au présent Jeu Concours est ouverte uniquement aux personnes résidant légalement en France métropolitaine, Corse comprise, âgées d'au moins dix-huit (18) ans et membres du programme de fidélité Calzedonia Lover à la date d'inscription au présent Jeu Concours (les « Participants »).

Un achat est nécessaire.

Tous les Participants doivent disposer d'un compte Calzedonia Lover pour participer au Jeu Concours.

Modalités de participation au Jeu Concours

Le Jeu Concours se déroule en ligne et l'accès à Internet est donc nécessaire pour y participer.

Du 15/09/2026 au 15/10/2026, tous les Participants qui effectueront un achat, quel qu'il soit et sans seuil minimum d'achat, dans un magasin Calzedonia, sur la boutique en ligne Calzedonia www.calzedonia.com/fr, en commandant en magasin via le service O2O de Calzedonia, ou via l'application Calzedonia, auront la possibilité de participer au Jeu Concours.

Pour les achats effectués en magasin, les Participants doivent présenter leur carte Calzedonia Lover avant le paiement ; pour les achats en ligne, les Participants doivent se connecter à leur compte Calzedonia Lover avant de finaliser la commande.

Les prix consistent en dix (10) Golden Tickets d'une valeur de 1 000 € chacun et dix (10) Silver Tickets d'une valeur de 500 € chacun.

Tous les Participants ayant effectué l'achat doivent se rendre sur le site <https://calzedonia-lover-contest.com/fr>, compléter et soumettre le formulaire en ligne en fournissant leurs données personnelles (nom, prénom, adresse e-mail, telephone number et numéro Calzedonia Lover) ainsi que les informations requises relatives à leur achat, conformément aux instructions en ligne.

Les Participants doivent conserver leur ticket de caisse détaillé ou leur preuve d'achat en ligne comme justificatif d'achat.

Chaque ticket de caisse ou preuve d'achat en ligne valide donne droit à une (1) seule participation.

Les Participants peuvent participer au Jeu Concours plusieurs fois, chaque fois avec une preuve d'achat différente.

Toute participation multiple utilisant le même ticket de caisse ou la même preuve d'achat en ligne sera considérée comme invalide.

Chaque Participant ne peut gagner qu'un maximum d'un (1) prix.

Prix

Vingt (20) prix seront attribués dans le cadre du Jeu Concours, conformément aux modalités détaillées dans la section intitulée « Modalités d'attribution des prix » ci-dessous.

Les prix sont des bons Calzedonia, répartis comme suit : dix (10) Golden Tickets d'une valeur de 1 000 € chacun et dix (10) Silver Tickets d'une valeur de 500 € chacun.

Les Golden Tickets seront valables pendant six (6) mois à compter de leur activation, tandis que les Silver Tickets seront valables pendant trois (3) mois à compter de leur activation.

Les bons peuvent être utilisés pour acheter des produits de marque Calzedonia conformément aux conditions d'utilisation communiquées au moment de la remise du prix. Les Golden Tickets et Silver Tickets sont personnels au gagnant, non transférables, non convertibles en espèces, ne donnent droit à aucune monnaie rendue et ne peuvent être échangés, remboursés, prolongés, remplacés ou indemnisés, sauf lorsque la loi applicable impérative l'exige.

Après la date d'expiration applicable, le bon sera définitivement nul et ne pourra plus être utilisé, en tout ou en partie, pour tout achat. Tout montant non utilisé restant sur le bon à l'expiration sera perdu et ne pourra être réactivé, reporté sur un nouveau bon, échangé contre un autre produit ou bon, remboursé, converti en espèces ou autrement indemnisé. Il relève de la seule responsabilité du gagnant d'utiliser son Golden Ticket ou Silver Ticket avant l'expiration de sa période de validité applicable.

La valeur approximative de chaque Golden Ticket est de 1 000 € et la valeur approximative de chaque Silver Ticket est de 500 €. La dotation totale s'élève à 15 000 €.

Restrictions

Les salariés de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille proche, leurs mandataires et toute autre personne impliquée dans l'organisation et la gestion du Jeu Concours ne peuvent pas participer au Jeu Concours.

La participation sera invalide si le Participant ne présente pas la carte Calzedonia Lover en magasin ou, pour les achats en ligne, ne se connecte pas à son compte Calzedonia Lover avant de finaliser la commande sur www.calzedonia.com/fr/.

La participation au Jeu Concours est subordonnée au respect des règles énoncées dans les présentes conditions générales.

Modalités d'attribution des prix :

Au plus tard le 30/10/2026, la Société Organisatrice procédera à un tirage au sort afin de désigner vingt (20) gagnants parmi toutes les participations valides reçues pendant la Période de Promotion. Les dix (10) premiers gagnants tirés au sort remporteront chacun un (1) Golden Ticket d'une valeur de 1 000 € ; les dix (10) gagnants suivants tirés au sort remporteront chacun un (1) Silver Ticket d'une valeur de 500 €. La Société Organisatrice désignera également, par tirage au sort, quarante (40) suppléants après la sélection des gagnants.

Un suppléant ne sera utilisé que si un gagnant ne réclame pas son prix conformément au présent Règlement du Jeu Concours ou est disqualifié du Jeu Concours pour quelque raison que ce soit.

La sélection des gagnants et des suppléants est définitive et ne donnera lieu à aucune correspondance.

S'il n'y a pas suffisamment de Participants valides pour attribuer l'ensemble des prix, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les prix restants.

En cas de déchéance du droit au prix, aucune compensation ne sera accordée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exiger du gagnant la présentation d'une pièce d'identité valide prouvant son âge et son identité avant la remise de son Prix. Tout document de vérification d'identité produit devra être au nom de la personne ayant participé au Jeu Concours.

Si un Participant exerce son droit de rétractation concernant un achat, il ne sera pas en droit de participer au Jeu Concours au titre de cet achat et, s'il est sélectionné comme gagnant potentiel, son prix ne sera pas confirmé.

Notification aux gagnants

Les gagnants seront également contactés par téléphone, et plusieurs tentatives d'appel seront garanties pour chaque gagnant, à des jours et horaires différents, après la notification du gain envoyée par e-mail. Les activités de contact téléphonique des participants et/ou des gagnants, réalisées dans le cadre de l'opération, y compris les activités de call center, seront assurées sous la responsabilité de la Société Promotrice.

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail (à l'adresse e-mail fournie par les Participants lors de leur inscription) dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la date de sélection des gagnants (laquelle aura lieu aux alentours du 30/10/2026).

Chaque gagnant disposera d'un délai de cinq (5) jours à compter de la notification de son gain pour répondre à l'e-mail de notification, accepter le prix et fournir toutes les informations demandées par la Société Organisatrice.

Si un gagnant potentiel ne peut être contacté dans un délai de cinq (5) jours calendaires après la première notification de son gain, ne fournit pas les informations demandées, refuse le prix, si la notification du prix est retournée comme non distribuable, ou en cas de non-respect du présent Règlement du Jeu Concours et de ses exigences, le gagnant sera réputé avoir renoncé audit prix, qui sera alors attribué à un suppléant.

Le premier suppléant sera contacté selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus et, si nécessaire, le processus sera répété jusqu'à ce que le prix soit finalement attribué à un suppléant.

Si, après avoir suivi la procédure d'attribution décrite ci-dessus, le prix ne peut être remis à un gagnant ou à un suppléant, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer ledit prix. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable envers un gagnant avec lequel le contact et/ou la remise du prix ne peut être effectué en raison de :

- i. coordonnées incorrectes ou incomplètes fournies lors de l'inscription ; ou
- ii. boîte mail du gagnant pleine, inscrite sur liste noire ou n'étant plus active ; et/ou
- iii. e-mail de notification considéré comme spam et n'atteignant donc pas la boîte de réception du gagnant ou étant dirigé vers le dossier de courrier indésirable de celle-ci.

NOTICE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de la participation au jeu-concours « Fortune Ticket » (ci-après le « Jeu-concours »), les données à caractère personnel des participants (ci-après les « Participants » ou les « Personnes concernées ») seront traitées conformément aux dispositions de la présente notice.

Responsable du traitement

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est CALZEDONIA France SASU (ci-après « Calzedonia » ou le « Responsable du traitement »), qui détermine les finalités et les modalités du traitement des données à caractère personnel collectées.

Le siège social de Calzedonia est situé 2, rue de la Harpe, 75005 Paris.

Le Responsable du traitement peut être contacté à l'adresse électronique suivante : privacy@oniverse.it.

Catégories de données collectées, finalités et bases juridiques du traitement

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont susceptibles d'être traitées pour les finalités décrites ci-dessous :

1. Participation au Jeu-concours

Afin de permettre la participation au Jeu-concours et la réalisation de l'ensemble des opérations nécessaires à son organisation, les données à caractère personnel demandées dans le formulaire d'inscription seront traitées.

La fourniture de ces données est nécessaire à la participation au Jeu-concours. En l'absence de fourniture de ces données, le Participant ne pourra pas participer au Jeu-concours.

La base juridique de ce traitement est l'exécution des mesures contractuelles liées à la participation au Jeu-concours, conformément à l'article 6, paragraphe 1, b) du Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD »).

2. En cas de gain

En cas de gain, certaines données à caractère personnel supplémentaires relatives au gagnant (ci-après le « Gagnant ») seront traitées, notamment les données demandées dans le formulaire d'acceptation du lot.

La fourniture de ces données est nécessaire afin de confirmer le gain et de procéder à l'attribution du lot. À défaut de fourniture des informations nécessaires dans les délais prévus par le règlement du Jeu-concours, le Gagnant pourra être considéré comme ayant renoncé à son lot, conformément aux dispositions du règlement du Jeu-concours.

La base juridique de ce traitement est l'exécution des obligations liées à la participation au Jeu-concours et à l'attribution du lot, conformément à l'article 6, paragraphe 1, b) du RGPD.

3. Attribution du lot

Les coordonnées du Gagnant seront traitées afin de permettre la prise de contact avec celui-ci et l'attribution du lot.

La base juridique de ce traitement est l'exécution des obligations liées à l'attribution du lot, conformément à l'article 6, paragraphe 1, b) du RGPD.

Les données à caractère personnel pourront être communiquées aux destinataires mentionnés ci-dessous, dans la mesure nécessaire à la réalisation des finalités décrites dans la présente notice.

Destinataires des données à caractère personnel

Afin de réaliser les finalités décrites ci-dessus, les données à caractère personnel des Participants et des Gagnants peuvent être communiquées :

- aux salariés du Responsable du traitement chargés de l'organisation et de la gestion du Jeu-concours ;
- aux fournisseurs, prestataires et consultants du Responsable du traitement intervenant dans le cadre de l'organisation et de la gestion du Jeu-concours ;
- aux autorités publiques compétentes, lorsque cette communication est nécessaire ou imposée par la loi, sur demande expresse de celles-ci.

Lorsque les prestataires agissent pour le compte de Calzedonia dans le cadre du traitement des données à caractère personnel, ils interviennent conformément aux instructions de Calzedonia et, lorsque cela est applicable, en qualité de sous-traitants au sens du RGPD.

Les données peuvent être hébergées sur des serveurs situés en Italie. L'Italie étant un État membre de l'Union européenne, ce traitement n'implique pas de transfert de données à caractère personnel vers un pays situé en dehors de l'Espace économique européen.

Durée de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation et à la gestion du Jeu-concours ainsi qu'à l'attribution des lots.

À l'issue du Jeu-concours, les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion des éventuelles réclamations et au respect des obligations légales et réglementaires auxquelles le Responsable du traitement est soumis.

À l'expiration de ces périodes, les données sont supprimées ou anonymisées, sous réserve des données qui doivent être conservées plus longtemps en application d'une obligation légale ou réglementaire.

Cookies

La page internet utilisée pour l'inscription au Jeu-concours utilise uniquement des cookies techniques, nécessaires au fonctionnement de la page et à l'accès à certaines fonctionnalités.

Ces cookies étant strictement nécessaires au fonctionnement du site, le consentement des Participants n'est pas requis.

Il n'est pas possible de désactiver ces cookies lorsque leur utilisation est nécessaire au bon fonctionnement de la page internet.

Ces cookies sont utilisés sur la base de l'intérêt légitime du Responsable du traitement, consistant à assurer le bon fonctionnement et la sécurité de la page internet.

Droits des Personnes concernées

Conformément au RGPD, les Participants disposent des droits suivants concernant leurs données à caractère personnel :

Droit d'accès

Les Participants ont le droit d'obtenir la confirmation que leurs données à caractère personnel sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, d'obtenir l'accès à ces données ainsi qu'aux informations prévues par le RGPD, notamment concernant les finalités du traitement, les catégories de données concernées, les destinataires des données, la durée de conservation et leurs droits.

Droit de rectification

Les Participants ont le droit d'obtenir la rectification des données à caractère personnel les concernant qui seraient inexacts ainsi que, compte tenu des finalités du traitement, que ces données soient complétées si elles sont incomplètes.

Droit à l'effacement

Les Participants peuvent demander l'effacement de leurs données à caractère personnel dans les conditions prévues par le RGPD, notamment lorsque ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou lorsque leur traitement n'est plus légalement justifié.

Droit à la limitation du traitement

Les Participants peuvent demander la limitation du traitement de leurs données dans les cas prévus par le RGPD, notamment lorsqu'ils contestent l'exactitude de leurs données, lorsque le traitement est illicite, lorsqu'ils ont besoin des données pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ou lorsqu'ils se sont opposés au traitement fondé sur l'intérêt légitime du Responsable du traitement, pendant la vérification de cette opposition.

Droit à la portabilité

Lorsque ce droit est applicable, les Participants peuvent recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'ils ont fournies au Responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et peuvent demander que ces données soient transmises directement à un autre responsable du traitement lorsque cela est techniquement possible.

Droit de retirer son consentement

Lorsque le traitement repose sur le consentement de la Personne concernée, celle-ci peut retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Pour exercer leurs droits, les Participants peuvent adresser leur demande à l'adresse suivante : privacy@oniverse.it.

Le Responsable du traitement répondra à la demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois lorsque la demande est complexe ou en cas de demandes nombreuses, conformément aux dispositions du RGPD. Dans ce cas, le Responsable du traitement informera la Personne concernée de cette prolongation dans le délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le Responsable du traitement peut demander des informations complémentaires lorsque cela est nécessaire afin de vérifier l'identité de la Personne concernée.

Enfin, si une Personne concernée estime que le traitement de ses données à caractère personnel constitue une violation des dispositions du RGPD, elle dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, notamment auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en France.

Généralités :

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre le présent Jeu Concours ou le présent Règlement du Jeu Concours si des virus, bogues, interventions humaines non autorisées, fraudes ou autres causes, lorsqu'ils résultent d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du Jeu Concours. Dans ce cas, la Société Organisatrice pourra sélectionner le ou les gagnants parmi toutes les participations éligibles reçues avant et/ou après, le cas échéant, la mesure prise par la Société Organisatrice.

La preuve de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par la Société Organisatrice, laquelle décline toute responsabilité en cas de non-réception ou de réception tardive des participations due à une défaillance du réseau ou de la connexion Internet, ainsi que pour tous frais associés supportés par les Participants.

Toute tentative par un Participant d'obtenir un nombre de participations supérieur au nombre autorisé en utilisant plusieurs comptes e-mail, identités et inscriptions différents, ou toute autre méthode, entraînera l'annulation des participations dudit Participant et pourra entraîner sa disqualification. L'utilisation de tout système automatisé pour soumettre des participations est interdite et entraînera la disqualification.

Si plusieurs Participants réclament le même prix, la Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier la titularité de la carte Calzedonia Lover, et le prix sera attribué au titulaire conformément aux données personnelles enregistrées dans la base de données.

La Société Organisatrice peut interdire à un Participant de participer au Jeu Concours ou de gagner un prix si elle estime que ledit Participant tente de porter atteinte au fonctionnement légitime du Jeu Concours par tricherie, piratage, tromperie ou autres pratiques déloyales, y compris l'utilisation de programmes automatisés de participation rapide, ou entend importuner, maltraiter, menacer ou harceler tout autre Participant ou représentant de la Société Organisatrice.

Le gagnant sera seul responsable de tout impôt, taxe ou prélèvement applicable relatif à son prix, le cas échéant en vertu du droit français.

Les Prix indiqués sont soumis à disponibilité et, en cas de circonstances imprévues ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit de modifier, retirer ou remplacer toute partie du présent Jeu Concours et/ou du Prix par une solution alternative de valeur égale ou supérieure.

Le fait pour la Société Organisatrice de ne pas faire valoir l'un de ses droits à quelque stade que ce soit ne constitue pas une renonciation à ces droits.

Si une disposition du présent Règlement du Jeu Concours est déclarée nulle ou contraire à la loi, ladite disposition sera réputée dissociable des autres conditions et dispositions des présentes, et le reste du règlement demeurera en vigueur.

Le présent règlement est régi par le droit français et, en principe, les tribunaux de Paris sont compétents, sous réserve des dispositions d'ordre public permettant au consommateur de saisir une autre juridiction.